



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 4 OCTOBRE 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Nancy Gosselin, Mathilde Lévesque, et Chantal Mélançon, Michel Cliche maire ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extra du 27 septembre 2023;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Demande de délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement;
10. Projet de schéma de couverture de risque révisé;
11. Projet d'entente sécurité incendie;
12. Embauche;
13. Modification entente de travail directrice générale;
14. Autorisation SAAQ;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

### 2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque appuyé par Nancy Gosselin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche

Adoptée

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-10-01

2023-10-02



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

### 4. ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023;

**2023-10-03**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon appuyé par Mathilde Lévesque et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### 5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

### 5. TRÉSORERIE

**2023-10-04**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;



**Procès-verbal du Conseil de Clerval**  
**Comptes à payer**  
**Dépenses à accepter le 4 octobre 2023**

No de résolution ou annotation	Fournisseur	Description	Coût
	Multi service Robitaille	Nivelage rangs 7,5h+ nettoyage fossé village	2 682,95 \$
	Larouche bureautique	Copies facturable	405,82 \$
	Coop Dupuy	Tuyau pex+quick valve	48,15 \$
	Excavation Denis Bédard	Niveleuse 21 septembre 2023	1 944,57 \$
	J.G.R. Ltée	Huile et boulons	139,19 \$
	Michel Cliche	Tournée de chemin rg 4 & 5	12,81 \$
	Tourisme Abitibi	Adhésion 2023-2024	304,68 \$
	PRBF Technologie	Frais déplacement+eau+frais post	119,57 \$
	Agrimax	Joint+seal+frais de transport pièce pour tracteur	1 056,36 \$
	M Roy électrique	Boite de métal+couvert+bouchons	57,35 \$
	Microage	Support ordi inspecteur+sauvegarde en ligne	85,03 \$
	Jacinthe Chateauvert	Frais déplacement + ccu	57,09 \$
	Jean-Yves Charest	Frais déplacement + ccu	57,09 \$
	Les entreprises JLR Inc	Contrat octobre 2023	2 765,15 \$
	Équipement Gélinas	Couteau faucheuse	32,97 \$
	Vitro Plus	Changer thermos fenetre bureau	767,10 \$
	Marcel Baril LTÉE	Asphalte froide	2 197,17 \$
	Soudure Marco Dostaler	Soudure attache one way	258,69 \$
	Canadian tire	Plaffonier+lumiere+plaque+penture+micro onde :	342,47 \$
	Gaétan St-Jean	Déplacement + ccu	28,30 \$
	Pro Gaz Inc	Essence camion	350,47 \$
	Location La Sarre	Pompe a eau	965,74 \$
	FQM Assurance	Modification police assurance	140,61 \$
	Josée Labbé	Déplacement + ccu	25,12 \$
	Karine Morin	Déplacement + ccu	24,51 \$
	Roberge et fils	Ruban+manchon galvanisé+isolant+cadenas (pro)	2 111,25 \$
	MRCAO	Versement 4 de 4 quotes part déchets	8 861,05 \$
	Hydro Québec	Hydro centre ile	154,27 \$
	Hydro Québec	Hydro éclairage public	112,70 \$
	Hydro Québec	Hydro casse croute	199,28 \$
	Coop Novago	cadenas+trappe a souris+antigel	160,94 \$
	Coop Novago	isolant+tuyau patinoire	543,01 \$
	Caisse populaire desjardins	Frais caisse+marge	652,38 \$
	Visa Desjardins	3 courtepointes pour chalet	192,01 \$
	Visa Desjardins	ren.camping qc+scott towel+cell+telephonie+env	562,86 \$
	Les entreprises Éric Fortin	Réparation tracteur	2 026,44 \$
	Salaires employés	Septembre	5 397,58 \$
	Salaires Directrice générale	septembre	4 077,40 \$
	Salaires conseillers	Septembre	3 227,52 \$
	Avantages sociaux employeur	Septembre	1 733,86 \$
		<b>Total</b>	<b>44 881,51 \$</b>
		<b>Revenus</b>	
	Xplornet	Location terrain tour	369,87 \$
	Legault Métal	Vente de métal	53,97 \$
	Taxes Municipales	septembre	25 628,49 \$
	Permis	Septembre	245,00 \$
	Ministère transport	Subvention PAVL soutien	218 563,00 \$
	Divers	Dérogation mineure	275,00 \$
	Divers	Location de salle	150,00 \$
	Ginette Vachon	Location local poste canada septembre	168,00 \$
	Broue Pub perdrix	Vente steamer hot dog	600,00 \$
	Divers	Abonnement biblio + photocopies	39,25 \$
		<b>Total</b>	<b>246 092,58 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 44 881.51\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée



2023-10-05

## 6. CORRESPONDANCE Procès-verbal du Conseil de Clerval

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

- Une offre à été fait pour la vente de la déneigeuse volvo
- Une offre à été fait pour la déneigeuse Freightliner
- La sécurité civile ira sur le chemin de l'île Nepawa le 23 octobre pour un suivi concernant l'érosion du chemin
- Des piquets d'épinettes seront mis en vente

## 7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- La conseillère Chantal Mélançon nous mentionne que les travaux concernant la cabane a patinoire sont débutés;
- Michel Cliche nous mentionne que suite a une rencontre avec le groupement forestiers, ils sont en manque de personnel pour des travaux de débroussaillage pour une durée de 2 a 3 semaines.

## 8. DEMANDE DE DÉLAI EN VUE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le 1<sup>er</sup> mars 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Clerval une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2021, pour adopter les règlements de concordance ;

Attendu que la municipalité de Clerval a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 30 juin 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

En conséquence : il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2026 afin que la municipalité de Clerval adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le



**Procès-verbal du Conseil de Clerval**  
schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC  
d'Abitibi-Ouest.

Adoptée

**2023-10-06**

**9. PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ:**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4) (« la Loi »), au cours de la sixième année;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de « la Loi », la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de « la loi », les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de « la loi », les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

IL EST PROPOSÉ PAR Mathilde Lévesque APPUYÉ PAR Chantal Mélançon ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Clerval donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest. Elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisation de ces propositions.

**10. PROJET D'ENTENTE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**2023-10-07**

**Attendu que** plusieurs services de sécurité incendie doivent recourir à la fourniture de services à l'appel initial et à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

**Attendu que** l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en septembre 2011;

**Attendu que** qu'il y a lieu de remplacer l'entente de septembre 2011 afin de tenir compte des exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé;

**Attendu que** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Mélançon APPUYÉ PAR Nancy Gosselin ET RÉSOLU :

1. d'accepter les dispositions de l'*Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*;
2. d'autoriser Michel Cliche maire et la directrice générale Stéphanie Côté à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation pertinente à cette entente.

### 11. EMBAUCHE

2023-10-08

Il est proposé par Mathilde Lévesque appuyé par Nancy Gosselin de procéder à l'embauche de Mathias Lecours en tant qu'employé de voirie en date du 5 octobre 2023, aux conditions déposées au dossier et d'autoriser Stéphanie Côté à signer ses conditions de travail.

Adopté

### 12. SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

2023-10-09

Suite à une discussion entre les conseillers, il a été proposé d'augmenter le salaire de la directrice générale puisqu'elle assume seule les charges et tâches.

Afin de se mettre à jour sur les salaires moyen d'autres directrices générales de municipalité similaires,

Il a été proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin d'augmenter le salaire de Stéphanie Côté à compter du 1 octobre selon les conditions déposées au dossier.

Adopté

Vote  3  pour  0  contre

### 13. AUTORISATION SAAQ

2023-10-10

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nancy Gosselin d'autoriser Stéphanie Côté à signer les documents de transfert de véhicule à la SAAQ en remplacement de Michel Cliche maire en son absence.

Adopté

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-10-11

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h30.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Côté  
Directrice générale

  
Michel Cliche  
Maire



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de Clerval**

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*[A large, diagonal blue ink scribble or signature mark spans across the middle of the page.]*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca

*[A large blue diagonal line is drawn across the page, likely indicating a signature or a mark.]*